

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE SYNTHÉ
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2023 AUT 098

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
CDV - 2023

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
RUE DE DUNKERQUE-CHARLES VALENTIN**

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu l'article L113-2 du code de la voirie routière,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 223-1 et suivants,
- Vu la demande de la Société MANIER CONSTRUCTION en date du 2 mai 2023 afin d'occuper temporairement le domaine public face au 37, rue de Dunkerque-Charles Valentin à Gravelines en raison de travaux d'aménagement intérieur.

A U T O R I S E

Article 1^{er} : Le stationnement face au 37, rue de Dunkerque-Charles Valentin à Gravelines sera réservé aux véhicules de la Société MANIER CONSTRUCTION.

Article 2 : Ces dispositions seront appliquées **du 1^{er} mai au 30 juillet 2023**.

Article 3 : Les panneaux de signalisation réglementaires seront apposés par le pétitionnaire pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 5 : La Société MANIER CONSTRUCTION, Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRAVELINES, Le - 5 MAI 2023



MIS EN LIGNE SUR LE
SITE DE LA VILLE : - 9 MAI 2023

